

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 426 accordant à Mme Emilie Brizio la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, Avenue Roosevelt.

n° 426

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 avril 1963

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1963

Date du numéro
31 mai 1963

VISAS

La Commission permanente de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis, Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957, portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment dans son article 45-C

Vule décret du 29 juillet 1924, organisant le Domaine privé à la Côte Française des Somalis

Vul'arrêté du 8 décembre 1925, déterminant les conditions d'application du décret susvisé

Vul'arrêté n° 700 du 20 mai 1957, accordant à Mme Emilie Brizio la concession provisoire d'une parcelle de terrain sise à Djibouti, avenue Roosevelt

Vula demande de Mme Emilie Brizio en date du 2 janvier 1963 : Vu l'avis de la Commission de la Propriété Foncière en date du 8 février 1963

Sur proposition du Conseil de Gouvernement dans sa séance du 4 avril 1963: A adopté dans sa séance du 27 avril 1963 la délibération dont la teneur suit :

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Il est fait concession définitive à Mme Emilie Brizio, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 34 mètres carrés, sise à Djibouti, avenue Roosevelt et immatriculée au Livre Foncier sous le n° 747. Art. 2.— La mutation du Titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date de l'arrêté rendant exécutoire la présente délibération. Art. 3.— Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.

Le Président de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale p.i., CHEHEM DAOUD CHEHEM. Le Secrétaire de la Commission Permanente de l'Assemblée Territoriale p.i., ALI MOUSSA MOHAMMED.